

LA COLLECTE DE VOS PAPIERS ET DE VOS CARTONNETTES CHANGE

À COMPTER DU 8 JANVIER 2026

Madame, Monsieur,

L'organisation de la collecte des déchets ménagers va changer progressivement dans votre commune. Ainsi, à partir du 8 janvier 2026, une nouvelle façon de trier les papiers et les cartonnettes va être mise en place.

Ce qui change :

- Les papiers et cartonnettes devront être déposés à partir du 8 janvier 2026 dans des bornes dédiées, accessibles à tous.
- Ces bornes seront installées le plus souvent à proximité des bornes à verre dans votre commune.
- Les sacs bleus ne seront plus collectés devant chez vous à partir du 31 janvier 2026.
- Des sacs pour stocker et transporter plus facilement vos papiers et cartonnettes et votre verre jusqu'aux bornes dédiées seront mis à disposition au cours du second trimestre 2026.

Ce qui ne change pas :

- La poubelle noire continuera à être collectée devant chez vous, toutes les semaines.
- Les sacs jaunes continueront également à être collectés devant chez vous, tous les 15 jours.

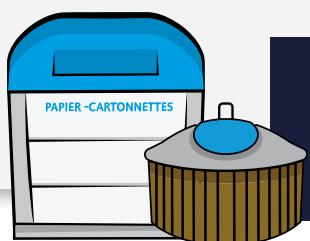
Afin de préparer au mieux cette nouvelle organisation, un diagnostic a été réalisé dans votre commune pour définir les emplacements les plus pratiques et sûrs pour installer ces nouvelles bornes. Des ajustements pourront être faits si nécessaire pour garantir un accès simple pour tous les habitants.

Cette évolution est importante : elle permet de bénéficier de soutiens financiers essentiels pour maintenir un service de qualité pour l'ensemble du territoire et de répondre aux obligations légales.

Si vous avez le moindre doute ou la moindre question sur la gestion de vos déchets ménagers, n'hésitez pas à prendre contact avec le service au 03 25 55 54 19.

Je vous remercie par avance pour votre participation. Je vous adresse mes meilleurs vœux pour 2026 et vous prie de bien vouloir recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

**À partir du 8 janvier 2026
déposez vos papiers et cartonnettes
dans la benne dédiée de votre commune**



**ACCESSIBLE
TOUS LES JOURS
DE L'ANNÉE
24H/24 ET 7J/7**

Le Président,



Jean-Marc FÈVRE

À partir du 8 janvier 2026 déposez vos papiers et cartonnettes dans la benne dédiée de votre commune

PAPIER ET CARTONNETTES



Tous les
Papiers



Toutes les
Cartonnettes
inf. à 50x50 cm



Les gros cartons vont à la déchetterie

Arrêt de la collecte des sacs bleus
le 31 janvier 2026

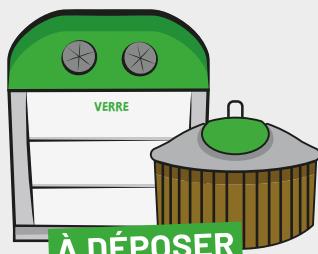
EMBALLAGES EN VERRE



Bouteilles
en verre



Pots et bocaux
en verre



TOUS LES EMBALLAGES



Les emballages en plastique

Bouteilles - flacons - produits ménagers et d'hygiène
Fims alimentaires - sacs - sachets - pots - tubes et barquettes



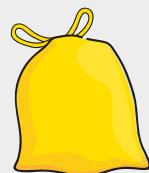
Les emballages
en aluminium et en acier

Canettes - conserves - barquettes
aérosols alimentaires et d'hygiène



Les emballages
liquides alimentaires

Briques de lait - de soupe
et de jus de fruits



À DÉPOSER
EN SAC

devant chez vous
tous les 15 jours